



# BULLETIN D'INFORMATIONS

Mars 2000 -  
N°1

2

EDITORIAL

## SOMMAIRE

3

LE CARNET DU CERCLE

RAPPELS

RÈGLEMENTS DE COTISATIONS 2000

4

MOUILLAGE DANS L'AVANT PORT 2000

DEMANDE DE LICENCES

"TOUS À ROCHEFORT"

5

ÉVOLUTION - PROJET D'AUGMENTATION DE LA  
COTISATION

6

DÎNER DE CLÔTURE DE LA SAISON 2000 AU "BALCON SUR  
L'ATLANTIQUE"

7

LES AFFILIATIONS DU C.N.L.F. AUX FÉDÉRATIONS

10

C.N.L.F. ET INTERNET

11

RAPPEL DES MANIFESTATIONS AVANT SAISON 2000

12

QUELQUES MOTS SUR LA VHF par Yves Ferrasson

## ANNEXE

Appel de mouillage

Répartition des voies dans la bande VHF Marine

Les points GPS (suite) par Yves Ferrasson

Brochure concernant "Le Balcon sur l'Atlantique"

## DOCUMENTS A RETOURNER

Règlement de cotisation - demande de licences  
(pour les retardataires)



## EDITORIAL

Du Québec .....

Depuis 28 ans, je me rends au Québec assez régulièrement. Très vite, j'ai eu un coup de cœur pour cette région du monde qui sent bon la France et plus spécialement pour sa capitale, Québec.

Un de mes enfants en s'y installant m'a fait l'immense plaisir de donner un but supplémentaire à mon envie de retourner voir souvent "La Belle Province".

C'est de Québec que je rédige cet éditorial à votre intention, car il y a deux ans un membre de notre club connaissant mon attachement pour cette région, m'a suggéré d'essayer d'organiser un voyage pour ceux de notre cercle qui seraient intéressés.

J'y ai repensé depuis et répondu à l'instigateur de ce projet que je serais heureux de transmettre mon attachement pour cette partie du Canada lorsque j'aurai cessé mes fonctions de Président.

Ce serait en quelque sorte mon cadeau de départ et de remerciements pour toutes les marques de sympathie que vous m'avez exprimées à ce jour et qui ont rendu ma tâche si facile pendant mon mandat qui, comme prévu par les statuts, devrait se terminer fin Novembre 2000.

Je rapporte de ce voyage une importante documentation sur ce qu'il y a d'intéressant, de pittoresque et d'original à voir et à faire au Québec et le tiens à votre disposition.

Je préconise que ce voyage ait lieu en hiver pendant la période de carnaval. Le Québec

est encore plus beau sous son manteau neigeux et, sauf conditions particulières, la température très basse ne dure jamais plus de quelques jours (aujourd'hui 29/02, 12° à midi ce qui n'est pas exceptionnel).

Pendant ce voyage, j'ai pour la seconde fois été reçu au Yacht Club de Québec (qui bien sûr nous accueillerait), très proche du C.N.L.F. par ses activités. J'ai également sympathisé avec Maléric, un chien de traîneaux qui en tête d'attelage, menait rondement la meute à travers bois. Je lui ai promis que je reviendrai le voir avec vous si vous le souhaitez.

Alors si cela vous tente, à l'occasion faites-le moi savoir.....

Henri-René Bain

## LE CARNET DU CERCLE

Notre ami André Munier est parti pour une croisière sans fin début Janvier.

Déjà atteint par ce que l'on appelle une longue maladie, il avait quitté le club et vendu son bateau en 1997.

Toute notre sympathie à Marie-Jo, sa veuve et tous ses copains.

## REGLEMENTS DES COTISATIONS 2000 :

Merci à tous ceux qui ont très rapidement réglé leur cotisation et permettent au cercle, dès le début de l'année de faire face à ses dépenses.

Merci à ceux qui en lisant ce BIM se rendront compte qu'ils ont différé ou oublié de régler et le feront sans plus attendre.

Généralement, après ce rappel, moins de 10% des membres ne sont pas encore en règle.

Les cotisations annuelles étant payables comme dans toutes associations, bien gérées, le premier jour de l'exercice, si vous vous trouvez dans une situation particulière qui nécessite de différer votre règlement, merci de prendre contact. En effet, nous avons élevé à un rang très haut la convivialité dans notre cercle et c'est à des occasions semblables que la compréhension de tous doit s'exprimer.

Un contact avec le président ou l'un des membres du comité de direction peut permettre de définir un arrangement et éviter des rappels toujours désagréables.

Une précision toutefois, les associations loi de 1901, bénéficient d'un régime fiscal spécial à condition que les prestations offertes soient réservées aux membres à jour de leur cotisations et pouvant le justifier.

En clair, cela veut dire que si des infractions étaient relevées, les retardataires pourraient mettre en difficulté l'ensemble des membres car l'association serait alors considérée comme une société commerciale et perdrait son statut "loi 1901".

Cette précision pour justifier que seules les exceptions ayant fait l'objet d'accord et de façon limitée sont possibles.

Merci donc de votre compréhension à la lecture de ce texte abordant une question toujours délicate et difficile à traiter car

chacun sait bien qu'entre nous les questions d'argent ne sont que subsidiaires mais néanmoins incontournables pour le bon fonctionnement de notre cercle.

## REGLEMENT DES MOUILLAGES 2000

⇒ *Les membres ayant transmis leur demande de mouillage pour la saison 2000, trouveront en fin de bulletin l'appel de mouillage correspondant à leur bateau.*

Pour ceux qui ont oublié de nous la transmettre, nous vous rappelons que les places de mouillage

ne peuvent être attribuées qu'en fonction des demandes.

Pour cela, nous vous adressons chaque année le formulaire qui vous permet d'indiquer la période souhaitée et de nous faire connaître toute modification éventuelle concernant votre bateau.

*La totalité des demandes ne nous est pas encore parvenue, ce qui retarde la mise en place du plan d'attribution des places (en particulier en ce qui concerne les demandes en attente).*

*Merci donc aux retardataires de faire le nécessaire avant le 25 Mars 2000. Passé ce délai, les demandes ne pourront plus être prises en compte.*

## **D**EMANDE DE LICENCE 2000 :

Comme pour les cotisations, les personnes intéressées par la licence 2000, doivent nous adresser *avant le 25 Mars* leur demande, afin que Frédéric Clément chargé de la transmission auprès de la FFV, puisse faire le nécessaire.

## **"T**OUS à **R**OCHEFORT"

Vous l'avez certainement lu dans l'annuaire du club 2000, mais nous vous rappelons que cette année le Rassemblement des Plaisanciers, qui avait eu lieu à Aix en 99, se déroulera *les 27 et 28 Mai 2000, à Rochefort.*

Toutes les personnes intéressées doivent contacter notre secrétariat qui leur donnera ou leur fera parvenir le document nécessaire à l'inscription à cette manifestation.

⇒ *Ce document, une fois complété devra être adressé directement à l'Association des Plaisanciers du Port de Rochefort.*

*Là encore, faites vite, le nombre de participants étant limité par les organisateurs, le délai d'inscription auprès de l'A.P.P.R. doit se faire avant le 29 avril prochain*

⇒ L'année prochaine, l'île de Ré sera directement concernée puisque ce rassemblement sera orchestré par les clubs rétais (St Martin, Ars, La Flotte).

## **N**otre grande soirée d'été au "BALCON SUR L'ATLANTIQUE"

En mai 99 nous vous avons parlé de ces agréables salons de réception situés au bord de la mer, dominant de la falaise de Chef de Baie, la rade de La Rochelle. Nous avons en effet mis une option pour y faire notre rendez-vous de la veille de l'an 2000.

Parce que les inscriptions reçues en septembre ne permettaient pas de prendre le risque de couvrir les frais, (réservation de salle, traiteur, orchestre), nous avons dû annuler avec regret. Nous l'avons à nouveau réservé pour le 14 août pour notre soirée de fin de saison 2000.

Vous trouverez ci-joint un dépliant sur ce site juste en face du Phare du Bout du Monde construit à la place de la perche qui délimitait les roches de la plage des Minimes.

Notre traiteur sera LA ROCHELLE RECEPTION, Monsieur Jérôme Macé à qui nous avons déjà fait appel pour les soirées sur l'Illienne.

L'animation sera confiée au jazz band Peter Allen, dirigé par Monsieur Bernard Martin que certains parmi vous n'ont sans

doute pas oublié puisque c'est cet orchestre de jazz qui avait accueilli sur le quai, une dizaine de bateaux du club à l'occasion de notre première sortie vers Marans le 19 Août 96.

Nous n'avons pas encore assez de précision sur l'enveloppe financière de cette soirée pour vous indiquer le coût de participation mais vous invitons dès maintenant à noter cette date sur vos agendas si vous êtes tentés d'y participer.

## **P**ROJET D'AUGMENTATION/MODIFICATION

### **COTISATION ET DROIT D'ENTREE**

Certains parmi vous ont été surpris de recevoir un certificat de déduction fiscale de leur cotisation. En effet, une récente modification de la fiscalité des associations prévoit l'extension à la déduction des cotisations et droit d'entrée des associations à but sportif et/ou culturel.

Le C.N.L.F. entrant dans ce cadre, vous pouvez obtenir une réduction de vos impôts de 50% du montant de la cotisation si vous êtes nouveau membre de l'année, de votre droit d'entrée et ce rétroactivement de l'année 1999.

Parallèlement, l'équipe de direction du C.N.L.F. est un peu inquiète des augmentations successives des charges chaque année, notamment pour les frais de salaires et surtout les charges sociales et n'oublie pas que grâce au dévouement d'Yves Ferrasson ces frais sont bien en deçà de ceux que nous aurions à supporter sans lui.

Pour ces deux raisons, le bureau du C.N.L.F. proposera au Conseil de Direction et à la prochaine Assemblée que la cotisation 2001 passe de 750 F à 1.000 F par an.

Cela se traduira, comparé aux années antérieures à 1999, par une réduction de 250 F puisque la cotisation, réduction fiscale incluse, passera de 750 F à 500 F.

La question du droit d'entrée sera laissée à l'appréciation du Comité de Direction qui fera des propositions en Assemblée Générale. Deux cas par ailleurs méritent d'être étudiés.

En effet, il nous aurait paru maladroit d'augmenter dès 2001 la cotisation de 250 F si cela n'avait été assorti de cet avantage.

**Mais cet avantage ne profite pas à tous :**

- ceux qui utilisent déjà complètement leur droit à déduction pour des versements à des oeuvres (ce droit est limité à ...% du revenu pris en compte par le ministère des finances). Pour ceux-là, on peut penser qu'ils peuvent réorienter leur choix s'ils veulent profiter de cette déduction.
- ceux qui ne paient pas d'impôts parce que leurs revenus sont insuffisants. Cette question sera soumise au Comité de Direction mais le bureau qui a étudié ce projet trouverait normal quant à lui que sur présentation de la déclaration d'impôt de l'année précédente, la cotisation se soit pas augmentée et reste à 750 F pour les membres actuels. Par contre, qu'elle soit portée à 1.000 F pour les membres inscrits à partir de 2001.

Cette note n'a pas pour but d'annoncer des décisions qui sont du seul ressort de l'Assemblée Générale mais de vous préparer à la discussion et éventuellement aux changements proposés dès maintenant.

Il aurait été souhaitable que les deux mesures, réduction fiscale et augmentation des cotisations, se fassent de manière concomitantes mais nos statuts rendent la chose impossible puisque cette mesure a été

rétroactive pour 1999 et que la cotisation de 2000 a été votée à l'Assemblée Générale d'Août 1999.

Au passage, un coup de chapeau à Mme Françoise-Fabre qui a suivi pour nous ce dossier auprès des services fiscaux et à notre secrétaire Daniel Perret qui a entretenu le dialogue avec Claude Peudupin le chargé de mission du C.D.V. 17 qui était en charge de ce dossier à la F.F.V..

## LES AFFILIATIONS DU C.N.L.F. AUX FEDERATIONS

Votre cercle est affilié à plusieurs fédérations ayant trait au nautisme. Il paye donc des cotisations.

Il est important de savoir combien et pourquoi.

En effet, de même que les membres d'une association doivent s'assurer qu'en échange de la cotisation qu'ils versent, un certain nombre de prestations doit leur être proposé, il vous appartient d'établir un rapport Prestation/Coût avec les fédérations auprès desquelles nous cotisons.

### LA FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE (F.F.V.)

Avec son organisation régionale, la Ligue Poitou Charente et son Comité Départemental de Voile (CDV 17) elle est la première organisation à laquelle nous avons adhéré dès la formation du cercle. C'est l'interlocuteur Voile de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

#### Coût annuel :

F.F.V.	1000 F
Ligue Poitou Charente	480 F
C.D.V. 17	255 F

Avec un complément de 800 F au C.D.V. 17 pour financer le chargé de mission (M.Peudupin) embauché depuis 4 ou 5 ans.

<b>Coût total</b>	<b>2.535 F</b>
-------------------	----------------

#### Prestations fournies :

Tout d'abord, la défense des intérêts du nautisme et une représentation face aux pouvoirs publics et ce, quels que soient les ministères concernés et les administrations chargées d'appliquer leurs directives : Equipement, Marine marchande, Douanes, Sécurité, Communication etc..

Aucun texte n'est adopté avant que les représentants de la F.F.V. n'aient pu en étudier l'intérêt et les contraintes qu'il représente pour leurs adhérents.

Ceci grâce à l'importance de la F.F.V. qui est, de beaucoup, l'association la plus importante et la mieux organisée. Notre cercle est représenté aux différentes commissions du C.D.V. 17 non seulement par Henri-René Bain mais également par Yves Ferrasson.



Accessoirement, c'est la F.F.V. qui nous délivre les licences (payantes) incluant l'assurance pour la pratique des régates. A ce propos, nous signalons que les licences qui jusqu'à présent étaient débitées par la F.F.V. aux environs du 15 avril de chaque année, le sont désormais au fur et à mesure que nous en faisons la demande.

Ne soyez donc pas étonnés de voir votre chèque de règlement mis à l'encaissement dès réception. En 2000 nous avons pris 24 licences pour un montant de 5.808 F.

*Enfin, c'est par sa lettre mensuelle GRAND VOILE, que nous sommes informés de l'état d'avancement des discussions avec les pouvoirs publics et de toutes les actions menées.*

### **La LIGUE POITOU CHARENTE DE VOILE et le CDV 17 (Comité Départemental de Voile de la Charente Maritime) :**

*Elles ne sont que les branches régionales et départementales de la Fédération et assurent au niveau de la région et du département les mêmes fonctions.*

Toutefois, le CDV 17 qui est en contact et met en contact les différentes associations, clubs de voile et cercles nautiques, joue un rôle important au niveau du développement des services rendus, de la fourniture de prestations, des conseils etc..

L'organisation des compétitions à leur niveau et le suivi des écoles de voile (envoi de spécialistes, animation, formation, recrutement et promotion) étaient les deux activités principales du CDV avant l'embauche du chargé de mission, M.Peudupin.

Sa première tâche fût d'établir un contact physique étroit avec les associations afin de recenser leurs problèmes et les aider à les résoudre.

Sous l'impulsion du nouveau président du CDV, une attention plus particulière est apportée depuis deux ans à l'activité "nautisme de plaisance".

C'est pour appuyer cette cause que le président du C.N.L.F. est rentré au Conseil de Direction du CDV 17.

Une première manifestation pour soutenir cette nouvelle composante de la FFV a eu

lieu à Aix l'an passé pour rassembler les plaisanciers des clubs du département. Cette année elle aura lieu à Rochefort les 27 et 28 mai et en 2001, à Ré et s'intitulera "Tous à Ré".

*Rappelons que l'un des supports de communication de la Ligue est sa lettre INFO VOILES.*

### **La F.N.A.P. (Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers) :**

Cette fédération est officiellement l'interlocuteur des pouvoirs publics pour toutes les questions réglementant les activités nautiques de tourisme.

Jusqu'à ce jour, elle est restée une organisation nationale mais concentrée à Paris.

Le lien avec les associations de plaisance telle que l'A.P.L.R. (Association des Plaisanciers de La Rochelle) ou l'U.P.S.M. (Union des Plaisanciers de St Martin) reste très distendu et de ce fait, chaque association est contrainte de régler ses problèmes locaux seule sans grand soutien de la F.N.A.P..

Nous versons 600 F de cotisation annuelle à cette fédération parce que nous savons qu'elle est active auprès des pouvoirs publics (récemment, pour les problèmes de révision des survies).

Toutefois, nous considérons que cette fédération est en observation car son manque de dynamisme est notoire.

Si certains clubs comme le nôtre pouvaient y déléguer l'un de leurs membres pour la pousser à l'action, ils seraient les bienvenus.

Rien dans ce domaine ne peut se faire sans bénévoles et nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes des faibles retombées de cet organisme.

*La F.N.A.P. nous informe par son bulletin LE PLAISANCIER, 3 ou 4 fois par an*

### **La F.N.P.P.S.F. (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) :**

*Elle représente nos membres adeptes de la pêche.* Nous y avons adhéré en 99, pour 210 F/an, et la connaissons encore mal.

*Son bulletin trimestriel, LE TANGON,* nous informe de ses actions et là encore, il est important que chaque texte en préparation

concernant la pêche en mer soit discuté avec des interlocuteurs nous représentant.

L'activité pêche en mer, tout comme la chasse fait l'objet de beaucoup d'attaques de la part des écologistes et nul doute que nos interlocuteurs dans cette fédération limiteront la casse.

*A tout cela s'ajoutent bien sûr nos abonnements :*

*Voile et Voiliers, Neptune Moteur, Bateaux et la Pêche en mer.*

Enfin, pour être complets, n'oublions pas notre adhésion à :

**L'A.P.L.R. (Association des Plaisanciers de La Rochelle) :**

Nous entretenons des relations privilégiées avec cette association car plusieurs de nos membres y ont aussi un mouillage en hiver et parce que le nombre élevé de ses adhérents (800) lui donne une dimension qui fait d'elle un interlocuteurs de premier ordre.

C'est de loin la plus importante association de plaisanciers de France du fait de la taille du port de La Rochelle.

Elle complète donc les informations de la F.N.A.P.. Et nous fait part des réflexions de ses représentants par l'intermédiaire du journal *LE VENT DES PERTUIS*.

Nous faisons également souvent appel à eux pour les séances de formation sur la sécurité et le maniement des engins de détresse.

Chaque année, nous assistons à une réunion à La Rochelle à l'occasion du Grand Pavois ; y rencontrons d'autres associations et cherchons en commun à solutionner nos problèmes locaux

Coût annuel de notre cotisation : 190,00 F.

**La S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en Mer) :**

Vous connaissez tous cette organisation responsable du sauvetage en mer.

Depuis 99, nous leur versons un don annuel de 2000 F mais nous en connaissons tous la contrepartie.

C'est à eux que nous devons dans les pires situations notre survie en mer ou la récupération de nos bateaux en cas de problème.

**C.N.L.F. et INTERNET**

Pour information, les adeptes d'INTERNET, peuvent désormais dialoguer avec les représentants du club et en particulier transmettre certains messages urgents au secrétariat et à Yves Ferrasson en utilisant l'adresse suivante : [cnlfer @ europost.org](mailto:cnlfer@europost.org)

## RAPPEL DES MANIFESTATIONS - AVANT SAISON 2000

<b>MARS</b>	Samedi 18	Formation mouillage et fête du Printemps au club
	Dim. 19/Lun.20	Pêche à pied

<b>AVRIL</b>	Samedi 1er	Repas au Clocher d'Ars
	Mardi 4/Mer.5	Pêche à pied
	Samedi 15	Apéritif espagnol au club
	Samedi 29	Après-midi Visite du Château La Roche Courbon
		Soirée Cocktail C.N.L.F. au club
Dimanche 30	Régate ARTS ET TECHNIQUES	

<b>MAI</b>	Merc.3/Jeud.4	Pêche à pied
	Samedi 6	Formation navigation et lecture de cartes au club
		Repas au Vieux Grément à La Couarde
	Samedi 13	Sortie au Marais Poitevin (en voiture)
	Samedi 20	Apéritif Danois au club
Sam.27/Dim.28	"Tous à Rochefort" avec le CDV 17	

<b>JUIN</b>	Jeudi 1er	Régate St ROCH COUVIN
	Ven.2/Sam.3	Sortie mer à l'Aiguillon
	Samedi 10	Tour de l'île de Ré avec la SRR
		Repas au Belvédère
	Samedi 17	Rallye vélo
	Samedi 24	Régate VOLVO
Repas Vendéen au club avec chorale		

## QUELQUES MOTS SUR LA « V.H.F. » par Yves Ferrasson

V.H.F et non pas V.H.S.( très souvent entendu et même écrit, et qui est un standard d'enregistrement magnétique d'images de télévision ), est l'abrégié communément utilisé pour désigner les émetteurs récepteurs de radiocommunications en ondes métriques, et désigne une plage de fréquences très élevées appelée bande 8 ou encore Very High Fréquences.

La bande 8 s'étend de 30 à 300 Mhz ( Megahertz ou millions de périodes par seconde) ou encore de 10 m à 1m de longueur d'onde, d'où son appellation de bande métrique, mais la zone de cette bande allouée aux communications maritimes ne s'étend que de 156 à 162 Mhz, ( en conventions internationales de 156.25 à 157.45 pour le bateau et de 161.575 à 162 pour les stations terrestres ). Cette zone est découpée en un certain nombre canaux relativement étroits où la parole est convertie en modulation de fréquence à bande étroite (NBFM à 12 KHz d'excursion) donnant une bonne transmission de la parole mais ne prétendant pas rivaliser avec la radiodiffusion hi-fi. en F.M. où l'excursion atteint 300 KHz . Ces canaux sont tous de largeur identique, au nombre de 56 (1 à 28, et 60 à 88, mais en réalité les canaux duplex de télécommunication occupent deux fréquences). Ils sont répartis en plusieurs catégories :

- Le service public des télécommunications occupe plus de 50% des canaux et fonctionne en duplex ( émission et réception sur deux fréquences différentes ), son usage est soumis à taxation à la minute. Ce service va disparaître prochainement. Les téléphones cellulaires portables tendent à le remplacer en zone côtière proche.
- Les services maritimes généraux et en premier lieu les C.R.O.S.S. ( Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage ) chargés de la surveillance et de la sécurité, les sémaphores, les ports et le pilotage, tant pour les navires de commerce en zone côtière que pour les bateaux de plaisance. Les canaux sont en alternat simplex sur la même fréquence, en émission et en réception, et occupent environ 30% des canaux. Rappelons que **le canal 16 est un canal d'appel, de détresse et de sécurité**, et que l'on doit immédiatement passer sur un autre canal, soit convenu avec le correspondant , soit indiqué par le C.R.O.S.S. qui assure une veille permanente de ce canal ( il rappelle à l'ordre les étourdis qui s'y attardent trop ! Quant aux plaisantins malveillants, le système de radiogoniométrie utilisé pour situer l'emplacement de l'origine des appels de détresse se retourne contre eux et la vedette de la Gendarmerie est rapide ! Sanction : amende de 720 à 20.000 Frs. et / ou emprisonnement de 8 jours à 1 an ).
- La Marine Nationale occupe environ 20% des canaux tant en duplex qu'en simplex .
- La pêche et la plaisance se partagent le reste : soit les canaux 6 , 8 , 72 , 77, en alternat simplex. C'est ce qui nous intéresse directement pour nos communications entre bateaux en mer. Vous trouverez plus loin le tableau de répartition des canaux ou voies.

Pour l'heure donc, il faut nous contenter de ces 4 canaux en attendant que soit libéralisé l'usage des fréquences rendues vacantes par la suppression du service de radiotéléphone de France Télécom. Encore faut-il que les pays européens adoptent la même démarche, mais de toute façon, l'usage de l'émetteur récepteur V.H.F. pour correspondre avec les autres services et entre bateaux sera toujours soumis à la possession d'une licence dont le prix, que l'on peut espérer moins élevé puisqu'il correspondra à un service restreint, sera toujours réclamé au détenteur ; en effet c'est la détention de l'équipement qui est taxable, comme dans le cas de la possession d'un Téléviseur même si celui-ci ne fonctionne pas !

Il convient donc d'utiliser au mieux cet espace restreint qui nous est dévolu. Pour se servir au mieux de ce moyen indispensable de communiquer et d'assurer notre sécurité en mer, depuis le naufrage du «TITANIC» c'est même cette radiocommunication qui est le premier élément de sécurité, il faut respecter ces règles impératives :

- Disposer d'une installation correcte tant au point de vue alimentation électrique qu'installation de l'antenne.
- N'utiliser que la puissance d'émission nécessaire. Sur les installations fixes un inverseur permet d'abaisser la puissance nominale d'émission de 25 W à 1 W . La puissance la plus faible suffit pour communiquer avec tous les bateaux en vue. Ne cédez pas à la tentation « d'écraser » les autres communications pour vous faire entendre d'un bateau naviguant à 300 m de vous en utilisant la puissance la plus élevée, ce qui peut perturber d'autres correspondances à 20 ou 30 milles de là.
- Respecter les procédures de communication en général et particulièrement dans les relations avec les services maritimes comme le CROSS. Rappelez vous que dans un appel, c'est l'appelé qui est en tête, répété 3 fois, et l'appelant ensuite, faire l'inverse conduit à des confusions surtout pour les tiers qui peuvent relayer l'appel, en cas de mauvaises conditions de communication.
- Veiller le canal 16 où sont diffusées toutes les informations intéressant votre sécurité comme l'annonce de BMS (bulletins météo spéciaux), la position d'épaves dérivantes, la position d'embarcations en difficulté aux quelles vous **devez** assistance si vous êtes à proximité. C'est également par le 16 qu'au large on prend contact avec un bateau voisin pour convenir ensuite du canal qui sera employé pour communiquer. Les systèmes de double veille, sur la plupart des postes fixes et même des portables, sont précieux, mais n'oubliez pas de le couper dès que vous êtes en communication sur un autre canal, et de le rétablir sitôt la conversation terminée.
- Ne pas encombrer inutilement un canal par le récit des agapes de votre dernière escale, le menu, le prix, le ou les charmes de la restauratrice, la prochaine escale est faite pour ça ! de même, la taille et la qualité des poissons pris la quinzaine précédente lors d'une pêche, toujours miraculeuse, la qualité et la quantité de nourriture du petit déjeuner pris avant de partir, tout cela prend beaucoup de temps et peut se faire au port ( ne croyez pas que je brode et exagère, ce sont des choses entendues alors que je tentais d'avertir un ami navigateur qu'il s'écartait un peu trop d'un chenal étroit ) . Finalement, on baisse le volume du son et l'on ne s'entend même plus appeler par un correspondant. A ce propos, pour les voiliers, installez vous ou faites vous installer un haut-parleur supplémentaire étanche ou rendu étanche par une feuille de plastique mince, à côté du poste de barre, cela permet de diminuer le volume du son au grand soulagement de vos passagers, et en cas de marche au moteur, c'est incomparable !
- Lorsque vous correspondez avec un autre bateau, laissez toujours un « blanc » de quelques secondes avant de reprendre la parole pour permettre à un autre bateau de manifester son désir d'utiliser aussi le canal pour correspondre. De même, et c'est le cas lors de nos sorties en groupe, déterminez un ordre de prise de parole dans tous les bateaux du groupe. Cela évite de se brouiller les uns les autres et permet de « compter ses ouailles » à l'organisateur de la sortie. Un point de plus pour la sécurité !

Pour l'installation électrique, se rappeler qu'en émission votre appareil est un gros consommateur de courant et que la tension d'alimentation joue pour le carré de sa valeur dans la puissance rayonnée par l'antenne. Prenez donc le plus court chemin possible entre la batterie et l'appareil, et utilisez du fil de grosse section; évitez les cosses relais, les interrupteurs en cascade et soyez le plus direct possible. En réception et en veille la consommation est minime si votre éliminateur de bruit de fond ( squelsh ) est convenablement réglé.

En ce qui concerne les antennes et leur installation : Je vais me livrer à une petite digression technique qui va sûrement vous embêter. Si c'est le cas, sautez tout de suite au paragraphe final, mais retenez en tout de même les conclusions pour l'installation de l'antenne sur votre bateau ( comme St Thomas, vérifiez).

La correspondance entre la longueur d'onde et la fréquence est exprimée dans la relation :  $\lambda = C / F$  où  $\lambda$  est la longueur d'onde en mètres,  $C$  la vitesse de propagation de la lumière et des ondes radioélectriques en mètres par secondes, et  $F$  la fréquence de la source de rayonnement en Hertz ( périodes par seconde ). Si l'on prend l'exemple concret du milieu de la bande des fréquences allouées aux radiocommunications maritimes, soit approximativement : 160 MHz on obtient  $L = 300.000.000 \text{ ms} / 160.000.000 \text{ Hz}$ , soit  $L = 1,875 \text{ m}$ . ce qui, on va le voir, dans les diagrammes joints conditionne la dimension des antennes.

Pour rayonner une onde radioélectrique, c'est à dire être le siège d'ondes stationnaires, la longueur d'un conducteur que l'on appelle antenne ou aérien doit être au minimum d'une demi longueur d'onde, corrigée de la vitesse de propagation dans le métal ( 1/0.94 ). De même qu'un barreau aimanté avec un pôle nord et un pôle sud à chaque extrémité, s'il est coupé en deux donnera deux aimants avec un nord et un sud chacun et non un nord nord et un sud sud , l'élément primaire d'une antenne est appelé doublet parce qu'il peut se diviser en deux parties égales chacune à  $\frac{1}{4}$  d'onde pour former un ensemble de  $\frac{1}{2}$  onde capable de rayonner.

Pour aider à la compréhension des phénomènes dont une antenne est le siège on peut tenter *une analogie osée* avec les ondes acoustiques produites par des instruments de musique à cordes ou mieux encore avec les lames d'un xylophone : lorsque l'on frappe avec le marteau au centre de la lame, celle ci se déforme et va entrer en résonance, à une fréquence audible qui va dépendre principalement de sa longueur.

Cela veut dire que la déformation introduite *au bon endroit* par le choc du marteau va déclencher une oscillation de la lame qui du fait de son élasticité tend à reprendre sa position initiale et la dépasse en raison de l'inertie mécanique du matériau, puis revient et ceci un certain nombre de fois en fonction de *l'amortissement* du aux différents frottements et surtout à la libération de l'énergie acoustique ( c'est d'ailleurs cela que l'on recherchait). La déformation de la lame va affecter la forme d'une  $\frac{1}{2}$  onde de la fréquence générée. Si l'on a choisi le *la* du 4<sup>ème</sup> octave, la lame va se déformer 880 fois par seconde avec une *amplitude* qui va dépendre de *l'intensité* du coup de marteau que vous avez appliqué en son *centre*, on parle alors d'un *ventre* de la déformation et on appelle *noeud* un endroit qui reste immobile.

Prenons maintenant la même lame sortie de l'instrument, et fixons la par une de ses extrémités dans un étau, une presse ou tout autre moyen de la maintenir fermement ( ce qui en mécanique s'appelle un encastrement ). Un coup avec le marteau du xylophone appliqué au centre ou même en n'importe quel endroit ne donnera pas grand chose d'audible, mais en exerçant avec le doigt une *tension* sur l'extrémité libre et en relâchant brusquement, la lame va se mettre à vibrer et cette fois en donnant le *la* de l'octave inférieur ( 440 vibrations par seconde ) et se comporte donc comme une lame libre sur l'instrument qui ferait une longueur double. Cela signifie (c'est un raccourci) que la lame libre aux extrémités va vibrer en  $\frac{1}{2}$  onde, et que celle de même longueur dont une extrémité est bloquée va elle vibrer en  $\frac{1}{4}$  d'onde. J'ai employé à dessein les termes en italique et soulignés : on utilise ces mêmes termes en parlant des antennes mais l'analogie s'arrête là.

Avant de poursuivre, il faut dire quelques mots sur la propagation des ondes radioélectriques.

On vous parle souvent de la couche d'ozone et de ses avatars ! Beaucoup plus rarement de la ceinture de Van Hallen et des couches d'Heavyside et pourtant c'est ce qui rend possible la vie sur terre.

En effet, les gaz raréfiés de la haute atmosphère, ionisés sous l'effet du rayonnement solaire, forment une enveloppe protectrice à l'intensité du rayonnement U.V. mais ont l'inconvénient ou l'avantage, de réfracter voire même de réfléchir le rayonnement des ondes radioélectriques et ceci en fonction de leur fréquence : plus elle est basse, mieux et plus bas les ondes sont réfléchies et plus elle est élevée, la réfraction qui se produit est fonction des différentes densités des couches, et de plus en plus haut jusqu'à laisser passer dans l'espace les ondes dont la fréquence dépasse environ 50 Mhz. Ce qui est le cas pour ce qui nous intéresse : la V.H.F..

Les ondes de fréquence basse peuvent cheminer très loin tout autour de la terre par rebondissement successifs entre les couches ionisées et la terre, celles des fréquences très élevées ne sont transmises qu'en « portée optique » c'est à dire limitée en fonction de la rotondité de la terre et de la hauteur des antennes d'émission et de réception associées.

D'autre part, comme pour une source lumineuse, et c'est aussi une vibration, il existe dans le champ électromagnétique induit par le rayonnement, un phénomène de polarisation verticale ou horizontale selon la disposition de l'antenne, par exemple la plupart des antennes de télévision sont en polarisation horizontale, donc à plat, mais non pas pour des raisons de portée, car ce que l'on recherche alors c'est la directivité, et, à l'inverse, les antennes destinées à correspondre avec des mobiles comme les voitures ou nos bateaux dont l'emplacement varie, doivent être omnidirectionnelles, donc en polarisation verticale et de ce fait à portée réduite, ce qui ne nuit pas puisqu'il s'agit de fréquences élevées dont les ondes ne se propagent qu'en vue directe d'antenne à antenne ( penser à l'influence de la hauteur au dessus du sol ou de la mer et à la rotondité de la terre).



Un mot encore sur le câble coaxial qui va relier votre appareil à l'antenne.

L'impédance caractéristique d'un tel câble dépend du rapport entre les diamètres du conducteur intérieur et du conducteur extérieur ( la gaine ) de même que des caractéristiques diélectriques de l'isolant qui les sépare, et doit correspondre à l'impédance particulière d'attaque de l'antenne.

En général pour les antennes qui nous intéressent cette impédance (  $Z$  ) est de 51 Ohms. C'est la résistance apparente de l'antenne que notre puissance va alimenter.

Attention ! Ce câble ne doit être ni plié à un angle trop vif, ni écrasé, ni « rabouté » par des moyens aussi barbares que la ligature, le domino ( si si ! je l'ai déjà vu ! ), voire une prise secteur mâle et femelle.

L'impédance des prises d'antenne de télévision ne convient pas, ( 75 Ohms ) pas plus que le coaxial utilisé en T.V. N'utilisez si vous devez couper ou rallonger votre coaxial, que des prises de même impédance du type B.N.C. mâle et femelle, ou plus gros, des prises dites PL 239.

Hors ce moyen, point de salut : le câble va générer des ondes dites stationnaires, c'est à dire qu'il va se mettre à rayonner, la puissance à l'antenne en sera diminuée d'autant mais par contre vos différents appareils de navigation en seront complètement affolés. (Je possède un petit T.O.S.mètre qui permet de vérifier ).

Vous trouverez page suivante différents diagrammes de fonctionnement simplifié d'une antenne.

J'espère que ces quelques conseils vous rendront service, et que vous me pardonnerez l'aspect un peu trop technique mais rappelez vous que je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Y.F.